



**AMBITION
TRAVAIL 07**
PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL
D'INSERTION
2026-2029



SOMMAIRE

Édito	3
Préambule	4
Un cap clair pour le Département de l'Ardèche	8
Un défi collectif au service des Ardéchois les plus fragiles	9
L'Ardèche, un territoire rural et ses défis : état des lieux	10
Le RSA en Ardèche	12
Le budget du Département en matière d'insertion	15
I. Simplifier les parcours des allocataires du RSA pour amplifier la reprise d'emploi ou d'activité	16
1.1 Agir dès l'entrée dans le parcours	18
1.2 Investir sur la qualité de l'accompagnement pour répondre efficacement aux besoins des allocataires du RSA et favoriser la reprise d'activité	19
1.3 Améliorer notre communication au service du parcours	21
II. Agir sur l'employabilité et la résorption des freins des allocataires du RSA	22
2.1 Lever les freins dans le parcours socioprofessionnel	24
2.2 Œuvrer pour une insertion professionnelle durable	28
2.3 Valoriser et inciter au travail	34
2.4 Innover et réajuster	37
III. Mobiliser et engager les partenaires du RPE avec les acteurs du monde économique	38
3.1 Créer une alliance ardéchoise pour l'emploi	40
3.2 Mutualiser nos moyens au service de l'intérêt général	40
3.3 Engager des réponses concrètes pour nos entreprises et nos artisans	41
IV. Piloter nos actions dans un cadre budgétaire exigeant	42
4.1 L'organisation de la collectivité et l'audit réalisé en 2025	44
4.2 Le cadre partenarial institutionnel	44
4.3 L'application du juste droit	45
4.4 Développement de nos outils de parcours et de pilotage	46
4.5 Qualité et formation des professionnels de l'accompagnement	47
4.6 Renforcer une commande publique claire, transparente et optimisée pour développer la culture de la ressource	47

Ambition Travail 07 : placer le travail au cœur de sa stratégie d'insertion

Le Département de l'Ardèche a fait le choix d'une orientation claire : placer le travail au cœur de sa stratégie d'insertion. Cette ambition s'inscrit pleinement dans la dynamique initiée par la loi pour le Plein emploi, dans un contexte particulièrement mouvant et budgétairement contraint, nécessitant des adaptations fortes et réactives des Départements, chefs de file en la matière.

C'est pourquoi nous avons la responsabilité de mener une politique à la fois efficace, lisible et durable. Le Département se veut un accélérateur d'idées, mobilisateur pour concevoir des politiques publiques et des actions efficaces, volontaire pour expérimenter des pratiques inédites, tenter de nouvelles organisations et mettre en œuvre des dispositifs et procédures innovants en faveur d'une insertion durable par l'emploi.

Depuis 2021, cette orientation a porté ses fruits : le nombre d'allocataires du RSA est passé de 7 212 à 6 124 en quatre ans, soit une baisse de 15 %. Ces progrès démontrent la pertinence de nos orientations et nous invitent à poursuivre et structurer nos efforts.

Le nouveau programme départemental d'insertion 2026-2029 Ambition Travail 07 répond aux exigences suivantes :

- **Renforcer la mobilisation de tous au service du retour durable à l'emploi**, indispensable pour accéder à la dignité, la protection et l'autonomisation.
- **Investir dans l'accompagnement** et le lien avec les entreprises, indispensables à la création de valeur sociale et économique sur les territoires.
- **Préserver une solidarité forte**, indispensable à la cohésion sociale.
- **Garantir une gestion rigoureuse**, incontournable à la soutenabilité de notre action publique.

Il s'appuie sur sept axes structurants qui constituent le socle opérationnel de notre action :

- 1. Un accompagnement renforcé et simplifié** pour garantir à chaque allocataire un parcours personnalisé et adapté.
- 2. Une mobilisation territoriale** plus fluide pour renforcer la coordination entre les acteurs locaux.
- 3. Des solutions innovantes** pour expérimenter de nouveaux dispositifs d'insertion.
- 4. Un partenariat plus étroit avec les entreprises** pour faciliter l'accès à l'emploi durable.
- 5. La responsabilisation des allocataires** dans leur démarche active de recherche d'emploi.
- 6. L'exigence dans le contrôle** du juste droit pour garantir l'équité et la justice sociale.
- 7. L'exemplarité de nos services** pour améliorer continuellement la qualité de nos interventions.

À travers Ambition Travail 07, nous affirmons clairement notre détermination : faire de l'emploi le levier principal de la transformation sociale et économique de l'Ardèche !

Olivier Amrane,
Président du Département de l'Ardèche



PRÉAMBULE

- Un cap clair pour le Département de l'Ardèche
- Un défi collectif au service des Ardéchois les plus fragiles
- L'Ardèche, un territoire rural et ses défis : état des lieux
- Le RSA en Ardèche
- Le budget du Département en matière d'insertion



PRÉAMBULE

Ambition Travail 07 est le nouveau nom du programme départemental d'insertion du Département de l'Ardèche.

Le Département de l'Ardèche a fixé des orientations politiques ambitieuses et volontaristes pleinement en phase avec la réforme pour le Plein emploi. L'emploi constitue le fil conducteur des quatre axes stratégiques d'Ambition Travail 07 : l'accompagnement des allocataires du RSA, le renforcement d'une offre de services favorisant l'employabilité et les compétences, le choix de bâtir un partenariat fort avec les entreprises et les employeurs locaux et un choix de porter l'exemplarité aux finances, aux pilotages et aux justes droits du RSA.

Depuis quatre ans, le nombre d'allocataires du RSA a largement diminué. Ces premiers résultats prometteurs démontrent que les orientations politiques vont dans la bonne direction. Les évolutions législatives, les réalités politiques et économiques, les besoins sociaux demandent à réinterroger la méthode et l'organisation des services pour répondre aux défis à venir. Dès 2025, le Département a souhaité prendre les devants en mobilisant un audit organisationnel. Les prochaines décisions politiques viseront à mieux accompagner les plus fragiles et permettre, au plus grand nombre, d'avoir leur place dans la société via l'émancipation par le travail.

La nouvelle organisation départementale devra garantir une plus grande efficacité dans les parcours des allocataires, en favorisant des reprises d'emploi rapides et durables. L'engagement des personnes dès l'entrée au RSA est une priorité, non seulement à l'égard des nouveaux délais prévus par la loi, mais également pour proposer une trajectoire dynamique vers la sortie du dispositif. Le Département place les allocataires au centre de leur parcours, en les responsabilisant, vis-à-vis des moyens engagés pour leur accompagnement et des devoirs qui leur incombent.

Cette doctrine pose un cadre fort qui implique, à toutes les étapes du parcours, un respect des engagements de la personne avec une participation obligatoire à l'ensemble des rendez-vous et la réalisation des objectifs fixés dans le contrat d'engagement dynamique.



Le Département s'engage
sur deux chantiers
importants : les besoins
en mobilité et en santé.

L'investissement du Département pour l'accompagnement des allocataires du RSA est conséquent. Le choix est de conserver un rythme de parcours renforcé, déjà proche de la cible des quinze heures d'activité prévue par la loi. Ainsi, les files actives des référents de parcours resteront entre 50 et 100 personnes maximum afin de répondre efficacement aux besoins des allocataires et en facilitant des rencontres fréquentes qui balisent les étapes essentielles des avancées des parcours.

Dès 2026, en partenariat avec France Travail, un déploiement de nouveaux portefeuilles mobilisera plusieurs centaines d'allocataires sur le rythme des quinze heures d'activité. Cette approche sera renforcée dans les deux prochaines années.

Par ailleurs, la diversité des parcours et des situations nécessite d'inventer de nouvelles solutions. En Ardèche, les défis sont nombreux, et le Département s'engage sur deux chantiers importants : les besoins en mobilité et en santé. Ils doivent répondre à une mise en mouvement, plus simple et plus rapide, en améliorant la reprise d'emploi. Et également permettre de réinterroger efficacement la place des allocataires dans le dispositif du RSA. Depuis la sortie de la COVID-19, les problématiques liées à la santé mentale et à la santé motrice sont à la hausse. Un renforcement du lien avec la MDPH est essentiel pour offrir la meilleure modalité d'accompagnement pour les personnes les plus fragiles.

PRÉAMBULE

La nouvelle structuration doit également être au service du développement économique et plus particulièrement du tissu économique local. Aussi, le plan prévoit une action plus efficace et mieux coordonnée : de l'insertion à l'emploi jusqu'au développement économique.

La cellule emploi sera créée, pierre angulaire de cette action et internalisée à la Direction de l'accompagnement social, insertion et emploi (DASIE) avec des rattachements hiérarchiques ou fonctionnels. La cellule emploi permettra la consolidation du partenariat avec le secteur privé sur l'ensemble du territoire et l'augmentation de la reprise d'emploi des allocataires du RSA. Cette large dynamique, appelée l'Alliance ardéchoise pour l'emploi, rassemblera l'ensemble des entreprises, des consulaires, des fédérations et syndicats d'employeurs et des acteurs du Réseau pour l'emploi (RPE) volontaires pour agir collectivement face aux défis territoriaux des prochaines années. Cette initiative politique vise à rassembler le plus grand nombre d'acteurs en coopération avec les Comités territoriaux pour l'emploi (CDPE et CLPE).

L'exigence que s'impose le Département va de pair avec la responsabilisation des individus dans le dispositif. D'un côté, malgré un cadre budgétaire exigeant, les solutions se développent, se renouvellent et demandent des évolutions fortes sur l'organisation des services, l'accompagnement accru des agents et des délégataires, le renforcement des partenariats stratégiques et l'amélioration du suivi de nos activités dans une volonté d'optimisation de nos moyens. D'un autre côté, le cadre sera exigeant pour les allocataires du RSA, en vérifiant le principe de subsidiarité, le juste droit avec l'appui de la cellule de contrôle, la vérification des indus en cas de trop-perçu.



Un cap clair pour le Département de l'Ardèche

Ambition Travail 07 fixe 4 orientations essentielles :

1. Simplifier les parcours des allocataires du RSA vers la reprise d'emploi et d'activité.
2. Agir sur l'employabilité et la résorption des freins des allocataires du RSA.
3. Mobiliser les partenaires du Réseau pour l'emploi et du monde économique au travers d'une Alliance pour l'emploi.
4. Accroître le pilotage des actions du Département dans un cadre budgétaire exigeant.

Les orientations sont ancrées par un arbitrage politique clair et volontariste. La priorisation du travail dans la construction de la politique de l'insertion et de l'emploi du Département est un marqueur fort. L'accès à l'emploi, le soutien à la création d'activité et le développement économique local constituent les leviers essentiels d'intégration sociale et de dynamisation du territoire.

La loi pour le Plein emploi du 18 décembre 2023 consolide le rôle du Département déjà chef de file de l'insertion en l'intégrant pleinement dans les enjeux de l'emploi et de la formation. Les nouvelles gouvernances départementale et locales favorisent les synergies avec l'ensemble des acteurs du réseau pour l'emploi et permettent à la collectivité un élargissement de sa stratégie.

Celle-ci vise une optimisation de nos organisations favorisant des parcours dynamiques dès l'entrée dans le dispositif du RSA, une meilleure réponse aux difficultés des personnes pour l'accès à l'emploi et des liens forts avec les employeurs de notre territoire. Chaque allocataire du RSA doit rencontrer son référent de parcours et établir un plan individualisé. L'investissement du Département permet à nos professionnels, prestataires et partenaires de proposer un accompagnement de qualité avec une file active maîtrisée et une offre de services complète et adaptée aux besoins des personnes.

La réussite de cette ambition politique passe également par un rapprochement avec le monde économique, une alliance pour l'emploi opérationnelle et gagnante pour le territoire ardéchois.

Le fondement juridique

Conformément à la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, le Département reste le chef de file du dispositif et de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. À ce titre, il pilote la gouvernance, mobilise les acteurs de l'insertion, les coordonne et anime le dispositif départemental d'insertion.

Pour ce faire, le Département écrit le Programme départemental d'insertion, défini par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) dont l'article L. 263-1 indique que *"le Conseil départemental délibère, avant le 31 mars de chaque année, sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion. Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes"*.

Un défi collectif au service des Ardéchois les plus fragiles

La collectivité collabore efficacement avec l'État depuis l'émergence de la Stratégie nationale de lutte contre le pauvreté, lancée en 2018. Celle-ci vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux soins, avec la signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

C'est dans ce contexte, en 2021, que le Département s'est engagé pleinement dans l'expérimentation du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Cette initiative était le fruit d'une volonté politique de fédérer les partenaires et le service public de l'emploi. Loin d'une approche théorique, la réponse a permis d'intégrer des modalités opérationnelles de collaboration, d'échanges des pratiques, de fluidification des parcours et d'amélioration du service rendu aux employeurs.

Au sein de 5 bassins d'emploi (Annonay, Tournon-sur-Rhône/Guilherand-Granges, Privas, Le Teil et Aubenas), des institutions, des collectivités, des associations, des acteurs du service public de l'emploi, des fédérations d'employeurs, des entreprises ont agi pour repenser des trajectoires d'accompagnement focalisées sur l'emploi. Cette expérimentation fut une réussite collective tant sur le renforcement des parcours adaptés et simplifiés que sur le rapprochement avec le monde économique.

L'évolution de Pôle Emploi en France Travail depuis le 1^{er} janvier 2024, permet d'opérer un élargissement d'un fonctionnement ardéchois éprouvé dans le cadre du SPIE : d'une part, proposer un meilleur accompagnement à toutes les personnes en recherche d'emploi, et d'autre part, renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs processus de recrutement. France Travail devient l'opérateur ressource au service de la nouvelle gouvernance et du Réseau pour l'emploi (RPE, anciennement Service public de l'emploi). Opérateur et coordinateur, les nouvelles missions de France Travail en font un partenaire privilégié pour le Département.

Cette nouvelle configuration positionne la collectivité sur deux niveaux d'intervention : un premier qui est politique avec une évolution des gouvernances de l'échelon national, régional, départemental et local avec la création du Comité national pour l'emploi (CNE), du Comité région pour l'emploi (CRPE), du Comité départemental pour l'emploi (CDPE) et des Comités locaux pour l'emploi (CLPE).

Le CDPE prévoit les co-présidences du Président du Conseil départemental et du Préfet pour définir la feuille de route en matière d'insertion et d'emploi. Le deuxième niveau intègre pleinement le Département dans le RPE qui a pour principales missions l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, le placement des demandeurs d'emploi, des personnes en difficultés sociales ou d'insertion ainsi que la réponse aux besoins des recruteurs.

Depuis 2024, le Pacte départemental des solidarités, successeur de la CALPAE, est la nouvelle modalité de contractualisation avec l'État permettant d'améliorer la qualité du service pour les Ardéchois les plus en difficulté.

L'Ardèche, un territoire rural et ses défis : état des lieux

Données démographiques

L'Ardèche a 336 501 habitants (source Insee, recensement de la population 2024) avec un taux de croissance annuel de + 0,5 %, entre 2021 à 2024. Cela s'explique par un solde migratoire apparent favorable grâce à l'attractivité du territoire. En région Auvergne-Rhône-Alpes, la tendance est similaire (+ 0,5 % sur la même période) et + 0,3 % à l'échelle nationale.

Le département a une faible densité de population, marqué par de fortes disparités. Seules quatre villes ont une population supérieure à 10 000 habitants. La population est majoritairement concentrée le long de la vallée du Rhône, autour de la préfecture de Privas et sur la ville d'Aubenas.

La population est vieillissante et marquée par une certaine précarité qui se matérialise notamment par :

- **15 %** de familles monoparentales dont une majorité de femmes seules avec enfant(s) ;
- **43 %** de la population qui sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CAF ;
- **16 800** foyers allocataires qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Données socio-économiques

Le territoire organisé principalement autour de cinq bassins d'emploi (Acoss, 2022) :

- **Le couloir rhodanien**, tourné vers le fleuve et connecté aux réseaux nationaux, avec des activités industrielles (par exemple : centrale nucléaire de Cruas...) ;
- **Le Nord**, autour d'Annonay, plutôt industriel et tourné vers le territoire du Rhône ;
- **Le Centre**, avec Aubenas et dans une moindre mesure Privas, qui jouent un rôle de centralité historique, et concentrent un mix d'activités industrielles et de services ;
- **Le Sud**, tourné vers le tourisme ;
- **Le Plateau** (partie ouest), plus isolé et rural, qui connaît des conditions de mobilité et un accès aux services plus contraints.

En 2022 (dernières données consolidées INSEE), la population des 15-64 ans était de 193 266 personnes, soit 75,9 % d'actifs (146 624 personnes) et 24,1 % d'inactifs (46 642 personnes) ce qui correspond à la moyenne nationale (75,3 % et 24,7%). Le taux d'activité des 15-64 ans s'élève à 79 % en 2022 (une tranche haute au niveau national). En revanche, la part du tertiaire marchand dans l'emploi reste faible à 36,2 % contre 44,4 % dans la Drôme.

Le tissu économique ardéchois est constitué par de nombreuses TPE. Les structures de 0 à 9 salariés sont majoritaires à 85,22 %, soit 9 758 établissements sur un total de 11 450. À l'échelle nationale, la pondération est moins importante (81,82 %).

Les secteurs d'activités les plus importants en Ardèche sont respectivement l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale (38,9 %), le commerce, le transport, les services divers (32,5 %), l'industrie (20,4 %), la construction (6,9 %) et l'agriculture, la sylviculture et la pêche (1,4 %). L'activité industrielle est très importante en comparaison avec le poids national (12,4 %).

Au total, on compte 66 145 salariés (hors agriculture) et la part des emplois non-salariés dans l'emploi est significative 17,3 % (11^e département sur ce classement) contre 12,8 % dans la Drôme.

L'une des caractéristiques sur le département est l'utilisation de la voiture, bien supérieure à la moyenne nationale. En effet, en France, 69,2 % des actifs (15 ans ou plus) déclarent se rendre au travail en voiture, camion ou fourgonnette, contre 84,2 %, en Ardèche, caractéristique des départements ruraux. A l'inverse, l'utilisation du transport en commun est 7 fois moins importante qu'au niveau national (2,6 % en Ardèche contre 14,4 % en France). Ces données traduisent une forte dépendance à la voiture, reflet du manque d'alternatives de transport collectif en zone rurale.

En Ardèche, la corrélation entre travail et mobilité est significative, 71,3 % des personnes travaillent dans une commune différente que leur lieu d'habitation, contre 67,7 % au niveau national.

État du marché du travail

Au niveau national, en 2025, la croissance est positive de 0,1 % au premier trimestre et 0,3 % au deuxième trimestre. Cette légère reprise compense le recul au 4^e trimestre 2024 de - 0,1 %.

En 2025, en Ardèche, les perspectives d'emploi sont en recul avec une chute importante des offres de travail de -5,9 % (soit 13 726 offres d'emploi) sur l'année. Au niveau régional, la diminution est plus élevée (-14,9 %). Les prochains mois permettront de mesurer la tendance sur l'emploi.

Les principaux recruteurs ardéchois sont les secteurs de la restauration traditionnelle (7,2 % des recrutements), l'hôtellerie de plein air (6,6 %), l'administration publique générale (5,7 %), la restauration rapide (3,8 %) et les supermarchés (3,7 %). Au total, cela représente 9 381 recrutements sur un an.

Le taux d'emploi durable est de 51 % sur le département contre 63 % au niveau régional. Cela s'explique en partie par une utilisation plus importante de l'emploi temporaire et saisonnier.

En ce qui concerne les enquêtes BMO 2025 (Besoins en main d'œuvre) conduites par France Travail, les employeurs déclarent prévoir 11 900 projets de recrutement (soit - 2 100 projets par rapport à 2024). Malgré tout, 48 % des projets sont jugés difficiles à réaliser par les employeurs. Les métiers en tension sont encore difficiles à pourvoir. Les dix principaux sont : les agents d'entretien de locaux, les maçons qualifiés, les ouvriers qualifiés des industries chimiques et plastiques, les serveurs de cafés et restaurants, les aides-soignantes, les aides à domicile et auxiliaires de vie, les professionnels des spectacles, les infirmiers et sage-femmes.

Taux de chômage

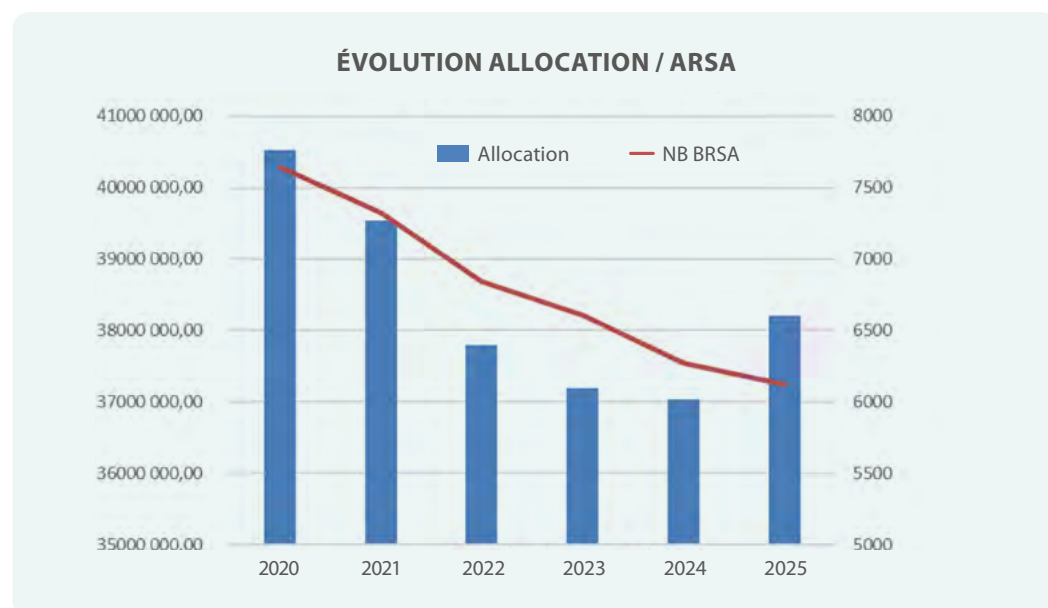
Au deuxième trimestre 2025, le taux de chômage national est de 7,5 % selon l'INSEE contre 7,6 % en Ardèche, le taux le plus bas depuis 2008. Le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 32 140 (catégories A, B, C, D, E). Plus spécifiquement, 14 900 sont en catégorie A.

PRÉAMBULE

Le RSA en Ardèche

Les bénéficiaires du RSA et l'enveloppe RSA

Graphique de l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA et le budget du RSA entre 2020 et 2025.

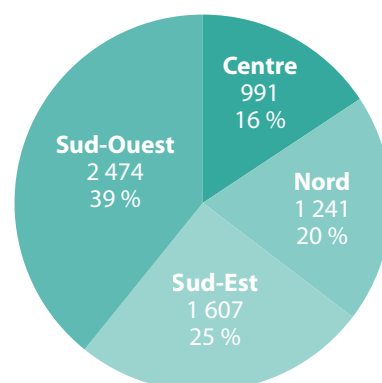


Typologies des bénéficiaires

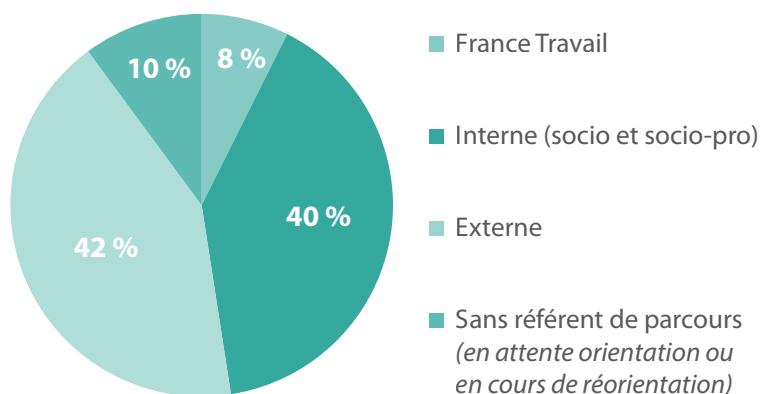
● Répartition des allocataires du RSA sur le département.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA AVEC DROIT VERSÉ AU 31/08/2025

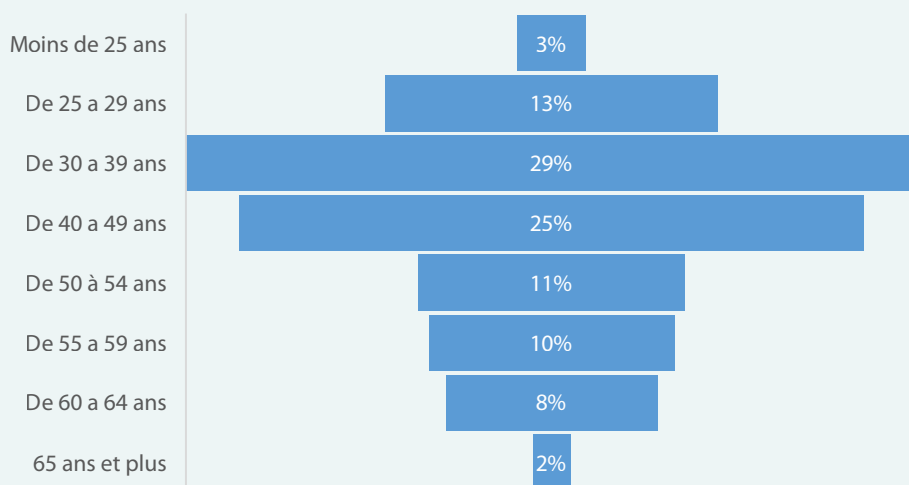
Droit ouvert et versable	
Centre	991
Nord	1 241
Sud-Est	1 607
Sud-Ouest	2 474
Total	6 313



Répartition des orientations au 31/08/2025.

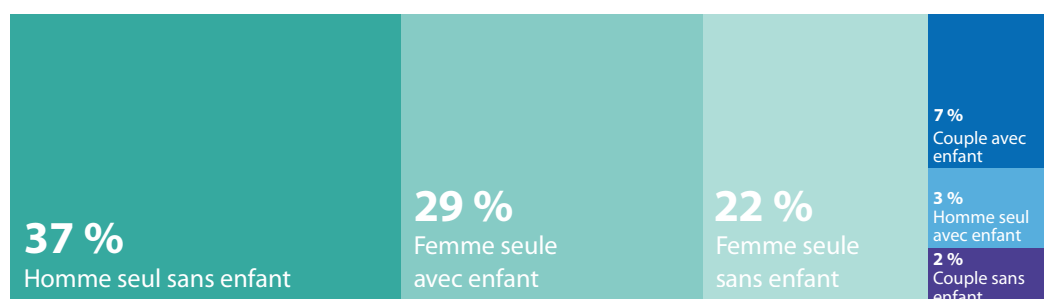


RÉPARTITION DES ÂGES AU 31/07/2025



Situation familiale des allocataires

TYPE DE FOYER AU 31/07/25

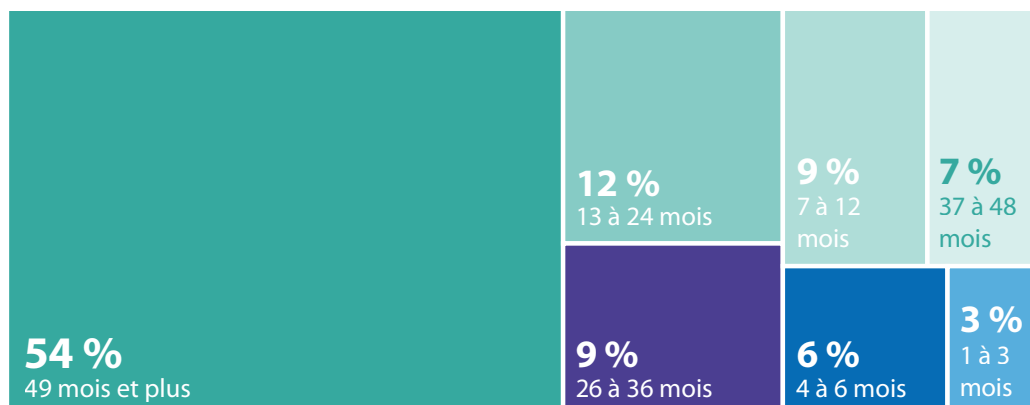


- Homme seul sans enfant
- Femme seule sans enfant
- Homme seul avec enfant
- Femme seule avec enfant
- Couple sans enfant
- Couple avec enfant

PRÉAMBULE

ANCIENNETÉ DANS LE DISPOSITIF RSA AU 31/07/2025

■ 1 à 3 mois ■ 4 à 6 mois ■ 7 à 12 mois ■ 13 à 24 mois
■ 26 à 36 mois ■ 37 à 48 mois ■ 49 mois et plus



Différents profils des bénéficiaires (TNS...)

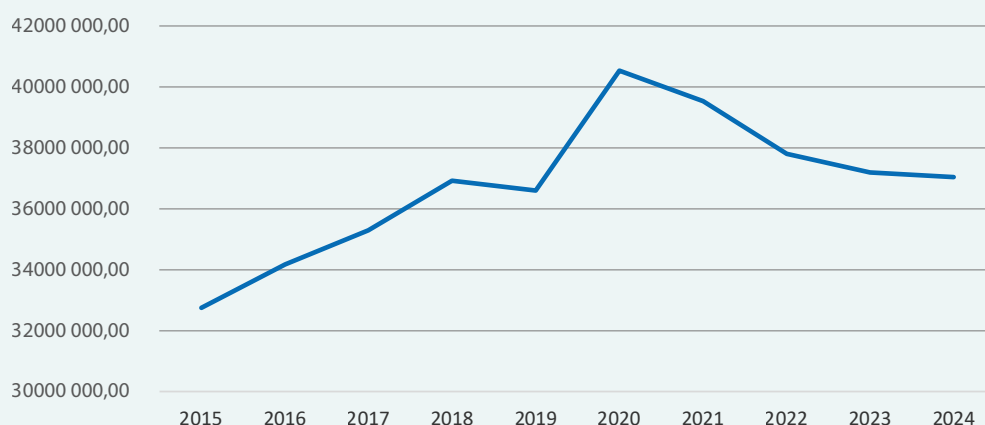
Droit ouvert et versable au 31/08/2025	Centre	Nord	Sud-Est	Sud-Ouest	Total
Nombre de bénéficiaires ayant une activité de travailleur non salarié (y compris agricole)	94 9 %	102 8 %	57 4 %	405 16 %	658 10 %

Le budget du Département en matière d'insertion

Le budget de la Direction accompagnement social, insertion et emploi (DASIE) est de 45 348 929 €. Une large partie des ressources est dédiée au versement de l'allocation du RSA.

◆ **Allocations RSA : env. 38,2 M€ en 2025.**

RSA ÉVOLUTION ANNUELLE



Pour l'année 2024, répartition de l'allocation par organisme payeur.

	RSA socle		RSA majoré		Total	
CAF	30 288 667,91	94 %	4 732 669,83	98%	35 021 337,74	95 %
MSA	1 921 493,43	6 %	95 664,39	2 %	2 017 157,82	5 %
Total	30 288 667,91	100 %	4 732 669,83	100 %	35 021 337,74	100 %

Autres lignes budgétaires :

- Actions d'accompagnement individuel et collectif : **2 303 780 €**.
- Aide au poste pour les ateliers et chantiers d'insertion : **745 420 €**.
- Aide pour les contrats aidés : **493 740 €**.
- Actions d'insertion (offre de services) : **496 033 €**.
- Actions d'insertion du Pacte des solidarités pour le déploiement de l'offre de services insertion et le déploiement des nouveaux outils numériques : **563 491 €**.
- Aides financières pour permettre le retour à l'emploi :
 - FAI : **254 636 €**
 - Régie RSA : **146 767 €**



1.
**SIMPLIFIER
LES PARCOURS DES
ALLOCATAIRES DU RSA
POUR AMPLIFIER
LA REPRISE D'EMPLOI
OU D'ACTIVITÉ**



1.1. Agir dès l'entrée dans le parcours

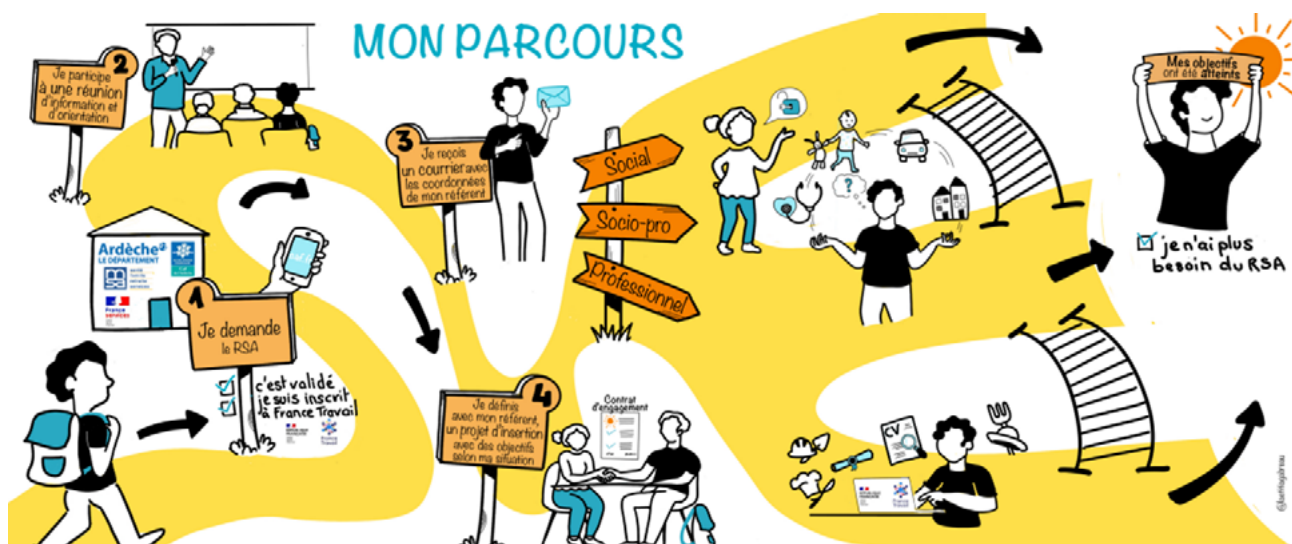
Conformément à la réforme pour le Plein emploi, le Département doit appliquer le délai de six semaines entre la notification du droit RSA à la personne et la proposition de son référent de parcours. Il propose à chaque allocataire du RSA de participer aux Informations orientations collectives (IOC) sur l'ensemble des pôles en territoire. L'envoi de rappels SMS est systématique pour rappeler les obligations de présence à cette action et également la nécessité de justifier de son identité et sa domiciliation.

L'absence à une IOC non justifiée ou un oubli d'un justificatif obligatoire peut entraîner la suspension immédiate du RSA. Cette démarche vise à responsabiliser les personnes et à maîtriser les risques de fraude pour la collectivité.

Le fonctionnement permet :

- **D'accueillir** tous les allocataires de manière harmonisée et sur un principe d'égalité de traitement ;
- **De présenter le dispositif du RSA** : les droits et les devoirs ;
- **D'informer sur les aides et les solutions** mises en place pour améliorer la situation de la personne et faciliter le retour à l'emploi ;
- **D'échanger sur les opportunités locales** (recrutements, forums, actions de formation...) ;
- **De proposer des modalités de parcours adaptées** en fonction de la situation et des besoins.

A la suite de l'IOC, le Département propose l'une des trois modalités de parcours : sociale, socio-professionnelle ou professionnelle et nomme ainsi le référent de parcours qui aura la charge de l'accompagnement de l'allocataire du RSA.



(Une facilitation graphique a été créée en collaboration avec France Travail).

Pour aller plus loin :

La collectivité va déployer une capsule vidéo reprenant les éléments présentant le cadre de l'insertion, les enjeux de la loi pour le Plein emploi et les 15 heures d'activités. Cette nouvelle approche doit permettre d'optimiser les moyens d'animation et la mobilisation de nos agents.

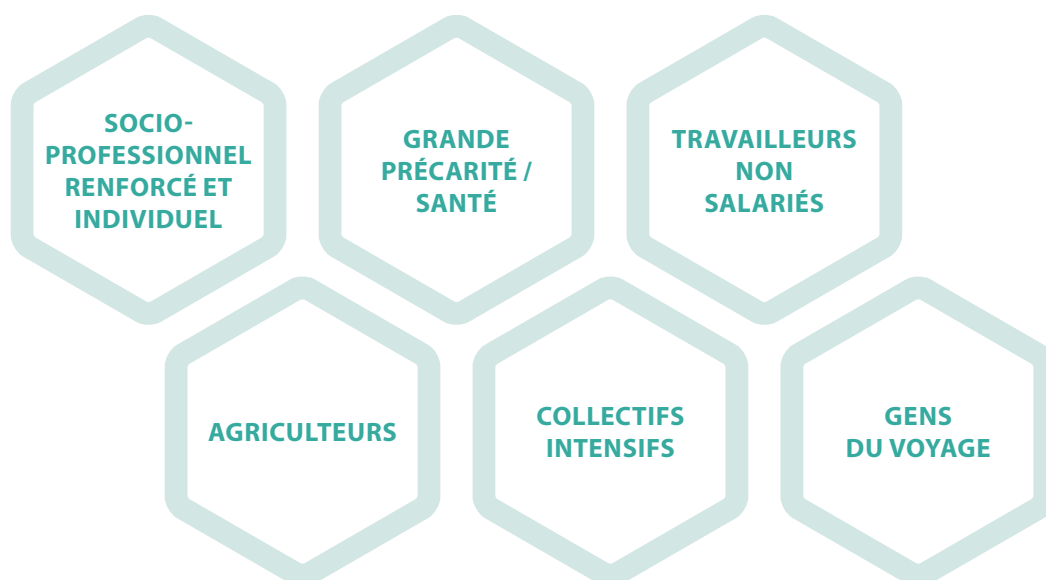
1.2. Investir sur la qualité de l'accompagnement pour répondre efficacement aux besoins des allocataires du RSA et favoriser la reprise d'activité

La volonté de la collectivité est d'organiser la qualité de l'accompagnement par une file active cohérente qui permet un parcours renforcé, l'individualisation des solutions et des rendez-vous fréquents. Ainsi, les files actives des référents (internes et externes) sont de 100 allocataires maximum par ETP et des points sont prévus tous les mois. Les référents internes peuvent également mener d'autres missions (évaluation Informations préoccupantes, continuité de service pour l'accueil urgence en CMS (Centres médico-sociaux), références thématiques (comme adoption ou logement...)

L'investissement en matière d'accompagnement est important pour la collectivité :

- **Des référents de parcours internes des services insertion et polyvalence** : environ 50 % des allocataires du RSA.
- **Des référents de parcours professionnels par délégation à France Travail** : environ 10 % des allocataires du RSA.
- **Des référents de parcours externalisés par voie de marchés publics ou conventions** : environ 40 % des allocataires du RSA.

Répartition en 2025 de l'accompagnement par typologie de marchés publics :



Dès 2026, le Département engagera les travaux préparatoires des nouveaux marchés d'accompagnement. L'orientation politique est d'augmenter le volume d'allocataires du RSA en parcours professionnel afin de répondre aux nouveaux critères nationaux. Ainsi, la cible du Département est d'orienter progressivement 30 % des allocataires du RSA en parcours professionnel d'ici fin 2027.

L'accompagnement est réalisé au plus proche du lieu de vie des personnes. La proximité des services publics départementaux est un axe essentiel de la politique départementale. Les centres médico-sociaux, 24 antennes, sont incontournables sur de nombreux plans : comprendre les

SIMPLIFIER LES PARCOURS DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR AMPLIFIER LA REPRISE D'EMPLOI OU D'ACTIVITÉ

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION N°1

RECRUTEMENT ET DEPLOIEMENT D'UN PROFESSIONNEL « CIP » POUR LES 15 HEURES D'ACTIVITÉS EN ARDÈCHE AVEC LE PACTE DES SOLIDARITÉS

Pourquoi ?

Les expérimentations nationales démontrent la plus-value d'intensifier les parcours pour les bénéficiaires les plus proches de l'emploi. Les résultats sont très encourageants avec une hausse importante de la reprise d'emploi ou d'accès à la formation.

Dans le bilan final sur les parcours intensifs des 49 départements pilotes, les résultats atteints démontrent la plus-value du parcours intensif. Pour 55 000 allocataires du RSA accompagnés, 80 % avaient des freins connexes à l'emploi au moment de leur entrée et 54 % ont accédé à un emploi dans les 12 mois après leur entrée en parcours (tous parcours confondus). De plus, 42 % des bénéficiaires ne perçoivent plus le RSA 12 mois après leur entrée en parcours intensif.

Les objectifs

Depuis fin 2025, le Département coordonne l'accompagnement intensif de 600 allocataires. La tendance se poursuivra à la hausse au cours des prochaines années. Avec France Travail, la répartition des efforts sera à part égale pour atteindre 1 000 allocataires en 2027.

Comment ?

Le Département a recruté, à titre expérimental, un profil « CIP » sur la DTAS nord avec un portefeuille restreint de 50 personnes en file active.

besoins des personnes, orienter vers le bon interlocuteur, évaluer une situation, faire valoir les droits de chacun et accompagner. Les services enfance, logement, autonomie, insertion, polyvalence, santé et famille offrent une capacité de réponse aux freins ou difficultés rencontrés pour les Ardéchois.

Cette approche systémique et globale des situations des personnes et de leur famille apporte une plus-value significative dans la prise en charge de l'accompagnement facilitant la dynamique des parcours.

Le Département a fait le choix de former ses professionnels à l'utilisation de la Méthode d'accompagnement pilotage des parcours d'insertion (dite méthode MAPPI®), généralisée à tous les référents. Le rôle et les missions centrales des référents sont ancrés par la contractualisation directe avec les allocataires du RSA. Le parcours doit être dynamique avec des objectifs précis, mesurables et évolutifs.

La nouvelle méthode vise également à responsabiliser les allocataires en facilitant la co-élaboration du projet, des objectifs, du plan d'action et ainsi améliorer l'engagement pour la réussite du parcours. Cette démarche place la personne comme acteur de son parcours dans une logique du développement du pouvoir d'agir.

Le parcours rénové du RSA prévoit trois actes métiers essentiels lors de l'entrée dans le parcours et la valorisation de l'activité jusqu'à 15 heures par semaine :

- 1. La réalisation d'un diagnostic global** visant à connaître les besoins et les capacités de la personne pour la réalisation de son projet d'insertion professionnelle.
- 2. La contractualisation entre la personne et le Département** pour s'engager mutuellement sur les objectifs et les actions à mettre en œuvre. Ce contrat d'engagement, signé un mois après la notification du référent, prévoit la feuille de route (objectifs, calendrier, actions...) pour permettre à la personne d'accomplir son projet et rappelle les engagements liés au dispositif.
- 3. La valorisation des actions mises en œuvre** dans le plan d'action jusqu'à 15 heures d'activité hebdomadaires en fonction de la situation de la personne et des ressources disponibles.

L'analyse des freins socioprofessionnels est régulièrement mise à jour à l'aide du diagnostic. Elle donne des clés de compréhension aux référents de parcours afin d'engager les réponses adéquates aux besoins exprimés. Ces données sont partagées avec les membres du réseau pour l'emploi afin de réaliser le principe du « dites-le nous une fois » : les personnes n'ont plus à réexpliquer leur situation et leur évolution aux professionnels qui interviennent ponctuellement dans leur parcours d'insertion.

Les transformations prévues par la loi seront progressives et accompagnées. Le Département organise des formations accrues auprès des professionnels de l'accompagnement, prévoit les évolutions techniques des outils informatiques (Viesion, Solis) et adapte les modalités de suivi des allocataires du RSA.

Dans le cadre de la nouvelle cellule emploi, les accompagnateurs emploi du service insertion doivent appuyer ces évolutions. A la jonction entre techniciens de l'accompagnement, développeurs de projets territoriaux et personnes ressources, ils participent à l'amélioration continue d'une politique de qualité sur l'accompagnement, l'employabilité des allocataires du RSA et sur l'amélioration de nos réponses pour l'appui aux entreprises.

Pour aller plus loin :

La collectivité travaille sur **un plan de formation adapté aux nouveaux attendus de la loi pour les professionnels**. Cette initiative engagera une collaboration avec France Travail, l'Académie du Réseau pour l'emploi (organisme ressource sur la formation des professionnels du RPE) et le cabinet B2C (méthode MAPPI®) avec qui nous collaborons déjà pour nous outiller sur l'ingénierie de parcours.

1.3. Améliorer notre communication au service du parcours

La compréhension des parcours et des orientations politiques réside dans la lisibilité des messages de l'institution et des partenaires.

1. Une information à disposition et actualisée sur le site internet du Département : ardeche.fr

2. Le développement de la Gestion de la relation usagers (GRU) en 2025

3. Des guides accessibles aux professionnels et partenaires :

- Droits et devoirs des allocataires du RSA.
- Référentiel du parcours des personnes bénéficiant du RSA au Département.
- Référentiel départemental de l'allocation RSA.
- Référentiel de l'action sociale de polyvalence.

4. De nouveaux espaces d'innovation à développer avec l'aide du Comité local du travail social (CLTS).

Le Comité local du travail social vise à acquérir par l'étude et l'échange de nouvelles façons d'exercer son métier dans le champ du social afin de s'adapter aux évolutions de la société et aux besoins des personnes en situation de fragilité. Il s'agit de croiser les regards de plusieurs acteurs dont les personnes accompagnées pour proposer un meilleur service à l'utilisateur.

Dans ce cadre, les ateliers croisement des regards ont mis en exergue de réelles difficultés des publics dans la compréhension du langage technique des professionnels, des courriers administratifs et par ricochet une difficulté de communication entre les professionnels et les personnes accompagnées. Cette prise de conscience nous a amenés à nous inspirer de la méthode FALC pour revoir les écrits.

5. Des courriers accessibles à tous : le Département s'est engagé dans la réécriture des courriers devant être parfaitement compréhensibles avec la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre).

La méthode (créée par l'UNAPEI) est initialement destinée aux personnes porteuses de handicaps cognitifs, l'usage à un niveau national a montré qu'elle est utile à tous. Au-delà de la méthodologie, le travail de réécriture et de simplification permet de repenser la communication dans sa globalité. La meilleure compréhension des documents entraîne le développement du pouvoir d'agir de chacun des acteurs et notamment des personnes accompagnées. Elle réduit également les questions des usagers par rapport à la compréhension des courriers.



2.
AGIR SUR
L'EMPLOYABILITÉ
ET LA RÉSORPTION
DES FREINS DES
ALLOCATAIRES
DU RSA



2.1. Lever les freins dans le parcours d'insertion socioprofessionnelle

Le constat

Les enjeux autour du développement des compétences, des capacités et de l'autonomie des personnes sont centraux dans le parcours. Les difficultés à la reprise d'emploi exprimées par les allocataires du RSA sont multiples (administratif, logement, santé, mobilité, numérique, maîtrise du français...) et elles doivent s'apprécier de pair avec le projet socioprofessionnel. Le rôle du référent est d'agir de concert sur les freins et l'employabilité des personnes dans une logique de capacitation.

AXE 1 /

Engager tous les allocataires du RSA en les remobilisant par l'action et le projet

Le fondement de l'action : Près de 54 % des allocataires du RSA sont dans le dispositif depuis 4 années. Sans fatalisme, le Département innove et doit proposer à tous des issues positives vers la sortie du RSA.

Enjeu : Réassurer la personne en prenant conscience de ses capacités à atteindre son objectif socioprofessionnel à court ou moyen terme.

Exemples d'actions emblématiques :

- Action « Rebond » sur la DTAS Nord : « aller-vers » les personnes qui n'évoluent plus dans leur parcours, en proposant un coaching très régulier.
- Valoriser ses compétences psychosociales : améliorer la confiance des personnes en elles-mêmes, retrouver le goût du collectif et d'un projet d'émancipation par le travail.

AXE 2 /

Accroître la mobilité des candidats

Le fondement de l'action : Au niveau national, un allocataire du RSA sur quatre déclare renoncer à l'emploi ou à la formation faute de solution de mobilité. Les problèmes de mobilité affectent tout particulièrement les personnes à faibles revenus. En Ardèche, cette difficulté est exacerbée par le besoin d'utiliser la voiture individuelle et un maillage de transport en commun moins dense.

Enjeu : Améliorer les compétences en mobilité dès l'entrée dans le parcours d'insertion professionnelle des allocataires du RSA et fluidifier l'accès à l'emploi par la mise à disposition de solutions de déplacement adaptées.

Exemples d'actions emblématiques :

- Financement d'auto-écoles solidaires pour l'obtention du code et du permis B.
- Financement d'une auto-école itinérante. Cette approche d'« aller-vers » offre des cours de conduite au plus proche des lieux d'habitations en zones rurales.
- Financement d'ateliers solidaires de mécanique.

AXE 3 /

Démocratiser l'accès au numérique

Le fondement de l'action : En 2022, 35 % des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein social à l'emploi ; le principal est lié à l'utilisation du numérique pour 55 % d'entre eux. On estime que 75 % des emplois requièrent l'utilisation du numérique.

Enjeu : Accompagner les allocataires dans l'acquisition d'un outil numérique pour améliorer l'accès aux droits et augmenter l'appropriation des outils digitaux dédiés à la recherche d'emploi.

Exemples d'actions emblématiques :

- Marché de PC reconditionnés pour équiper les foyers des allocataires du RSA à prix accessible.
- Améliorer le diagnostic des besoins en réalisant le test PIX de France Travail permettant de cibler les besoins en formation.
- Renforcer le lien avec les France services et les Espaces publics numériques du département en facilitant les prescriptions via l'outil DORA au bénéfice des besoins des usagers.

AXE 4 /

Apporter des solutions aux problèmes de logement

Le fondement de l'action : L'accès ou le maintien dans le logement est un enjeu central dans la politique insertion. La crise du logement, l'inflation et la précarité sont autant de facteurs à prendre en compte pour l'insertion professionnelle durable. De plus, la question du logement des saisonniers et des résidences secondaires accentue les difficultés notamment sur le sud de l'Ardèche.

Enjeu : Déployer une politique d'accès et de maintien dans le logement et l'hébergement, pour les publics précaires qui sont inscrits dans un parcours de reprise d'activité.

Exemples d'actions emblématiques :

- Le règlement Fonds unique logement (FUL), voté en 2025, donne la possibilité aux allocataires du RSA ainsi qu'aux travailleurs pauvres d'obtenir des aides individuelles au titre de l'accès dans un logement ou du maintien dans celui-ci.
- L'ADIL interdépartementale installée en Ardèche au 1^{er} janvier 2026 apporte aux ménages (locataires et propriétaires) un conseil neutre, personnalisé et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relative au logement, à l'habitat et à l'urbanisme.

AXE 5 /

Répondre aux besoins administratifs et budgétaires

Le fondement de l'action : La population des allocataires du RSA est particulièrement exposée aux risques de surendettement, d'expulsion ou d'accès à l'alimentation.

Enjeu : Renforcer un maillage territorial sur l'accompagnement des allocataires du RSA en complément des centres médico-sociaux.

Exemples d'actions emblématiques :

- Le Département coordonne la mise en œuvre de Mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP) destinées à aider des personnes majeures percevant des prestations sociales (ex. le RSA) qui ont de grandes difficultés à gérer financièrement leur quotidien.
- Le Département soutient les 3 Points conseils budget déployés en itinérance sur l'ensemble de l'Ardèche afin de proposer des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés de gestion budgétaire. Ils accompagnent les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile ou anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle. Ils visent à prévenir le surendettement et à favoriser l'éducation budgétaire.
- Le Département poursuit la mise en place de permanences d'écrivain public sur 6 secteurs ne disposant pas de France services ou nécessitant un renfort d'accompagnement administratif de premier niveau dans les zones en fortes demandes (Annonay, Guilhaud-Granges, Lamastre, Privas – Le Pouzin, Le Teil – Bourg-Saint-Andéol, Aubenas – Largentière).

AXE 6 /

Associer la parentalité et le projet professionnel

Le fondement de l'action : En Ardèche, un tiers des foyers sont des familles monoparentales (32 %), en quasi totalité des mères avec enfants.

Enjeu : Engager l'ensemble des parties prenantes sur les sujets de la séparation parents-enfants et de la garde d'enfants afin de permettre la conciliation entre la vie personnelle et le parcours d'insertion.

Exemples d'actions emblématiques :

- Expérimentation parentalité : mobiliser les parents isolés au travers de cinq modules vers la prise en charge de la garde d'enfant et la consolidation d'un projet de reprise d'activité adapté sur les quatre DTAS.
- Développement de nouvelles places AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) / AVIS (à vocation d'insertion sociale) avec la CAF dans les territoires ruraux.

AXE 7 /

Prendre en compte la situation de santé dans le parcours

Le fondement de l'action : En France, plus d'un allocataire du RSA sur quatre déclare être freiné par des problématiques de santé dans son parcours socioprofessionnel. La santé est définie par l'OMS comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Ces situations aiguës ou chroniques bousculent le quotidien des personnes, freinent et contraignent la construction des projets professionnels. Certaines de ces pathologies peuvent concerner un handicap et impliquent d'autres démarches : demande auprès de la MDPH, sollicitation RQTH, recherche de postes adaptés sur le marché du travail classique...

En 2025, le handicap est au cœur des priorités et devient une grande cause départementale. La réduction des délais de traitement de la MDPH, l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments, le soutien aux initiatives inclusives dans le monde éducatif et culturel sont autant de leviers de la feuille de route du Département.

Enjeu : Accélérer la prise en charge des situations plurielles de santé en améliorant notamment l'orientation vers le bon dispositif.

Exemples d'actions emblématiques :

- Bilan de santé.
- Rebond.
- Formation des professionnels sur les questions d'addictions et de la santé mentale.
- Partenariats renforcés avec les équipes mobiles santé précarité, les Centres médico-psychologiques.

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION N° 2

RAPPROCHEMENT AVEC LA MDPH ET CONDUIRE UNE TRANSFORMATION EFFICACE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ ET DE HANDICAP

Pourquoi ?

La santé est l'une des thématiques les plus complexes à prendre en charge dans le parcours et cela est exacerbé par les déserts médicaux. Le Département s'engage fortement sur ce sujet avec le déploiement d'une cellule santé et les ambitions portées sur le handicap.

Les objectifs

Dès 2025, Le Département va lancer un vaste chantier de diagnostic sur les problématiques de santé pour objectiver les besoins et ainsi renforcer ses capacités d'action.

Comment ?

Le Département va mobiliser tous les référents sur la complétude santé sur le diagnostic. Nous réaliserons les extractions avec le nouvel outil « Sélection de population » - SPOP pour lequel le Département a signé une convention. Par ailleurs, plusieurs actions de Benchmark sont en cours.

2.2. Œuvrer pour une insertion professionnelle durable

Le constat

Une des modalités pour contribuer à un retour à l'emploi réside dans la capacité des personnes à expérimenter des mises en situation professionnelle. D'après une étude de France Travail, le premier critère pour une embauche est l'expérience du candidat et d'autant plus dans les métiers les moins qualifiés.

L'une des priorités d'Ambition Travail 07 consiste à accroître l'acquisition des repères du monde de l'emploi et de valoriser les compétences des individus au sein des entreprises. Pour autant, cette étape doit se réaliser en cohérence avec la situation des personnes dans un espace d'expérimentation maîtrisé et sécurisé.

AXE 8 /

Découvrir le monde de l'emploi et ses métiers

Le fondement de l'action : De nombreux secteurs d'activité (service à la personne, hôtellerie/restauration, industrie...) ont du mal à recruter et souhaitent développer leur attractivité, tout en faisant connaître leurs métiers et les profils qu'ils recherchent. Actuellement, une majorité d'allocataires du RSA ne connaissent pas les opportunités d'emploi proches de chez eux ou ont une vision tronquée des métiers sans même avoir réalisé une mise en situation professionnelle.

Enjeu : Construire des projets professionnels viables dans des secteurs d'activités porteurs pour permettre aux allocataires du RSA de sortir durablement de l'allocation.

Contribuer à l'attractivité des métiers et favoriser le développement de compétences recherchées sur les secteurs en tension.

Objectif : 25 % des allocataires réalisent une immersion professionnelle sur l'année.

Exemples d'actions emblématiques :

- Internalisation de la plateforme « Immersion facilitée » pour améliorer l'utilisation de l'immersion professionnelle.
- Développer les visites d'entreprises et mobiliser la plateforme « Mes événements emploi ».
- Faciliter le recrutement sur les métiers en tension : métiers d'aide à la personne et l'industrie au travers des « Task force entreprise » avec France Travail.

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION N°3

VALORISER LA RENCONTRE ENTRE LES CHEFS D'ENTREPRISES ET LES ALLOCATAIRES DU RSA AU TRAVERS DES VALEURS SPORTIVES : « FRAPPEZ FORT SUR LE TERRAIN DE L'EMPLOI ».

Pourquoi ?

Les valeurs du travail et du monde sportif se retrouvent sur de nombreux points : engagement, persévérance, esprit d'équipe, objectifs communs... Réussir à valoriser ses atouts et ses capacités sur un CV ou lors d'un entretien n'est pas un exercice accessible à tous. Ainsi, le Département propose de nouvelles approches innovantes dans le recrutement.

Les objectifs

Créer des espaces de rencontre entre les recruteurs du territoire et les demandeurs d'emploi allocataires du RSA, au travers d'un format innovant, alliant sport et emploi.

Comment ?

Le Département organise de nouveaux partenariats avec des clubs sportifs ardéchois disposant d'un réseau d'entreprises sponsors et souhaitant valoriser l'insertion professionnelle. Les événements sportifs regroupent des allocataires du RSA et demandeurs d'emploi ainsi que des chefs d'entreprise. Sous couvert d'anonymat, des groupes sont constitués pour participer à plusieurs ateliers sportifs. À la fin de la matinée, les entreprises sont dévoilées et les chefs d'entreprise présentent leurs besoins de recrutement aux personnes. S'ensuivent des entretiens informels sans CV qui valorisent les compétences et le savoir-être.

Les compétences transversales qui influent sur l'accès et les conditions de l'emploi

Compétences valorisées par les recruteurs pour accéder à l'emploi	Compétences associées à la probabilité d'être en CDI / à temps plein	Compétences associées à la probabilité d'avoir un poste de cadre	Compétences associées à une plus forte rémunération
Travail en équipe Dynamisme Organisation Sens des responsabilités Initiative Innovation	Autonomie Ethique professionnelle Innovation Curiosité Minuterie	Autonomie Communication	Autonomie Ethique professionnelle Estime de soi Prise de risque Communication Persévérance

Source : Céreq, résultats issus des 3 études présentées.

Céreq

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION N°4

L'ENGAGEMENT ACTIF DU DÉPARTEMENT DANS LA TASK FORCE ENTREPRISE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'IVECO À ANNONAY

Pourquoi ?

Le développement des entreprises sont des opportunités d'emploi pour les allocataires du RSA. En alliant l'emploi local et le développement des compétences en entreprise, le Département prend sa part dans la réussite des territoires.

Les objectifs

S'engager avec les membres du RPE et l'entreprise IVECO, sous l'égide du CLPE, à communiquer sur les offres d'emploi du territoire et orienter les allocataires du RSA intéressés.

Comment ?

Le Département s'est fortement investi dans la Task force locale en réalisant de nombreuses visites entreprises au sein d'IVECO et en informant massivement les allocataires du RSA des postes proposés. Au total, 170 allocataires RSA ont été orientés, 52 ont travaillé dans l'entreprise, 21 ont réalisés la Méthode de recrutement par simulation (MRS), 8 réalisent une formation de soudeur, 7 sont en formation FLE professionnelle pour développer leurs compétences.

Pour aller plus loin :

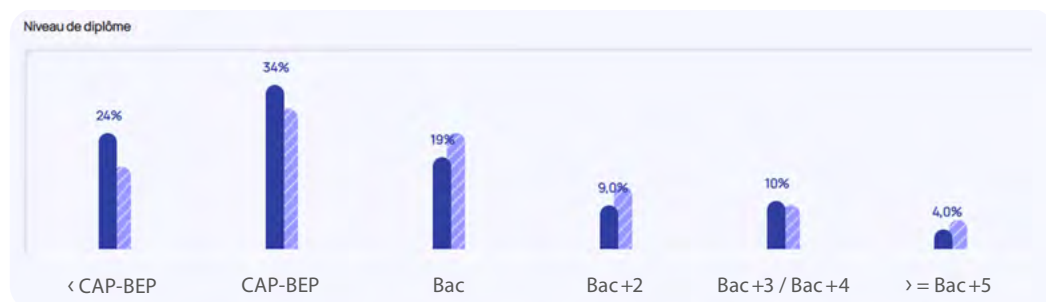
La collectivité vient de signer une convention avec France Travail pour une utilisation autonome de la plateforme « Mes événements Emploi ». Cet outil permet de recenser et de capitaliser l'ensemble des actions ou événements emploi sur un même territoire et faciliter le rapprochement des entreprises et des demandeurs d'emploi et allocataires du RSA.

AXE 9 /

Améliorer la qualification et les compétences

Le fondement de l'action : Le manque de qualification figure parmi les principaux obstacles à l'embauche : une tendance qui s'accroît sous l'effet de la digitalisation, de la tertiarisation des activités, du développement de l'intelligence artificielle et de la robotisation. En France, en 2024, le taux de chômage était de 7,4 % ; il était de 13,8 % pour les personnes sans diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges.

Niveau de diplôme, de qualification et d'expérience des demandeurs d'emploi de l'Ardèche



Enjeu : Le Département mobilise les allocataires du RSA à engager un cursus de formation vers les métiers à haut potentiel de recrutement. A titre d'information, 60 % des personnes ayant suivi une formation avec France Travail ou la Région AURA ont retrouvé un emploi.

Exemples d'actions emblématiques :

- Diagnostic formation.
- Ateliers socio-linguistiques.
- Ardèche formation 07, sites de Privas et Aubenas.

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION N° 5

ARDÈCHE FORMATION 07, DES LIEUX ACCESSIBLES AUX ARDÉCHOIS

Pourquoi ?

La formation est un levier essentiel à l'accès à l'emploi et plus spécifiquement à la reprise d'emploi durable pour les allocataires du RSA, d'autant plus si elle est en adéquation avec les besoins des employeurs locaux. Le Département souhaite valoriser et développer les compétences localement et faciliter le recrutement de proximité.

Par une approche renouvelée, il s'agit d'accompagner sur deux sites dédiés les étudiants, les demandeurs d'emploi et autres salariés en reconversion ou allocataires du RSA inscrits dans une formation initiale ou professionnelle à distance.

Les objectifs

Le Département de l'Ardèche mène une politique volontariste forte et affirmée en faveur de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Si les campus connectés portés jusque-là par le Département à Privas et Aubenas s'adressaient bien aux étudiants, ils laissaient de côté certains publics, et notamment ceux suivis par la collectivité. Depuis le printemps 2025, Ardèche Formation 07 propose désormais à une quarantaine de personnes désireuses de se former à distance, un accompagnement personnalisé et un lieu de formation équipé pour poursuivre sereinement et efficacement une formation diplômante ou professionnalisante (Licence, Master, BTS, DAEU, titre pro, certification, DE, CAP, Bac pro...).

Le dispositif Ardèche Formation 07 permet à des étudiants, qui n'auraient pas pu y avoir accès pour des raisons économiques, familiales, médicales ou professionnelles, de poursuivre leurs études supérieures à distance, sur leur bassin de vie de Privas ou d'Aubenas.

C'est également un outil qui peut permettre à des demandeurs d'emploi, avec une priorité donnée aux bénéficiaires du RSA, ayant un projet professionnel défini sur le territoire ardéchois, de se former en conséquence. Cela peut également être une bonne opportunité pour des salariés en reconversion professionnelle sur des métiers en tension souhaitant exercer leur activité en Ardèche ou pour des indépendants souhaitant se former en parallèle de leur activité (agriculteurs, artisans...) ou encore leur conjoint qui souhaite se former tout en participant à l'activité de l'exploitation ou de l'entreprise.

Ardèche Formation 07 est le dispositif qui permet non seulement de répondre aux besoins des entreprises mais également, pour les étudiants, d'accéder à un diplôme et ensuite à un métier tout en restant vivre dans notre territoire.

Comment ?

Chacun des sites d'Aubenas et Privas est parfaitement équipé, et une professionnelle spécialisée dans l'accompagnement de formation à distance assure un accompagnement individualisé à chacun des inscrits et œuvre à la cohésion et l'animation du groupe. Le profil des bénéficiaires est très varié et les réussites personnelles et professionnelles sont au rendez-vous.

AXE 10 /

Favoriser la création d'entreprises viables

Le fondement de l'action : En France, fin 2023, 26 997 500 personnes occupent un emploi salarié et 3 348 600 personnes occupent un emploi non salarié. En Ardèche, plus d'une personne allocataire du RSA sur dix est accompagnée dans un projet de création d'entreprise ou affilié comme Travailleur non salarié (TNS) ou Travailleur non salarié agricole (TNSA).

L'activité indépendante ou la création d'entreprise peut constituer une opportunité de retour à l'emploi durable et peut également répondre aux problématiques en zone rurale. De la viabilité du projet à la logique de rentabilité, un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat de 24 mois est proposé en ce sens.

Enjeu : Soutenir les projets économiquement viables. Établir un diagnostic du projet et des compétences des personnes afin d'évaluer sa viabilité. Accompagner au développement de l'activité qui soit une source durable de revenus ou à la fermeture de l'entreprise pour rebondir sur un emploi salarié en valorisant les compétences acquises.

Exemples d'actions emblématiques :

- Diagnostic TNS.
- Collaboration avec la Chambre des métiers de l'artisanat.

AXE 11 /

Développer les dispositifs d'accès à un premier niveau d'emploi

Le fondement de l'action : Les situations et les besoins sont extrêmement variables dans les parcours socioprofessionnels. Les réponses « sur-mesure » sont essentielles pour engager chaque allocataire à la hauteur de ses capacités et de ses difficultés. La reprise d'activité n'est pas neutre car elle implique des changements sur le rythme de vie, l'organisation du foyer et de nouvelles contraintes pour les personnes.

Le Département soutient des formes d'emploi qui permettent le développement des compétences et de l'employabilité durable tout en prenant en compte les impacts sur la situation personnelle et familiale des allocataires du RSA.

Enjeu : Développer des étapes de parcours adaptés en mobilisant efficacement les solutions de l'insertion par l'activité économique, les contrats aidés, les clauses sociales et de l'expérimentation de Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) sur Le Teil. Contribuer à l'amélioration des dispositifs en territoire en organisant un pilotage quotidien des actions.

Nos solutions :

● **L'insertion par l'activité économique (IAE)** est un dispositif piloté par l'État, qui consiste à accompagner un public rencontrant des difficultés sociales et professionnelles vers une insertion durable par le biais d'un emploi rémunéré dans une Structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Le Département intervient dans le financement des ACI (Ateliers et chantiers d'insertion), par le biais de l'aide légale (cofinancement des postes de CDDI pour les allocataires du RSA).

Ces structures sont agréées par l'État. Elles sont réparties en cinq catégories :

- 12 Ateliers et chantiers d'insertion (ACI),
- 4 Associations intermédiaires (AI),
- 5 Entreprises d'insertion (EI),
- 4 Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI),
- 1 Entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI).

En Ardèche, ces structures interviennent dans divers secteurs d'activité et de métiers : ressourceries, maraîchage, numérique, entretien d'espaces verts, bâtiment et réhabilitation de patrimoine, aide à la personne, revalorisation de matériel.

Le Département propose également une aide extralégale aux structures pour l'embauche d'allocataires du RSA et octroie également des aides au démarrage lors de la création de nouvelles activités sur le département. L'attribution de l'aide extra légale a pour objectif de soutenir la structure dans la mise en œuvre de son projet d'insertion. Elle s'appuie sur des critères quantitatifs (liés au nombre d'allocataires du RSA accueillis dans la structure) et qualitatifs (qualité de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires).

Il intervient également dans le financement des Associations intermédiaires (AI), dans le cadre d'un règlement départemental. Le Département vient compléter le dispositif de l'État via un conventionnement direct avec les Associations intermédiaires du territoire pour les BRSA.

- **Les contrats aidés** sont des outils d'insertion reconnus et indispensables. Ils sont mobilisables à l'ensemble du secteur non-marchand (associations, collectivités, hôpitaux, EPHAD, établissements scolaires, syndicats...) au travers des Parcours emploi compétences (PEC) et du secteur marchand avec le Contrat initiative emploi (CIE).

100 Parcours emploi compétences
20 Contrats initiative emploi conventionnés
avec l'État en 2025.

La convention d'objectifs et de moyens 2025 en Ardèche prévoit 100 PEC et 20 CIE. L'aide pour l'embauche des bénéficiaires du RSA dans le cadre des PEC se répartit entre l'État et le Conseil départemental. Les employeurs de CIE (employeurs privés) bénéficient d'un accompagnement financier exclusif du Département. En termes d'activité, il s'agit souvent de maintenance des locaux, d'entretien, d'animation et de restauration.

- **La clause sociale** est un outil juridique mobilisable dans la commande publique. Le code de la commande publique, dans son article L2111-1, incite à prendre en compte dans la définition des besoins d'un marché public, la notion de développement durable, dans ses dimensions économiques, environnementales, sociales et sociétales.

La clause sociale consiste en la possibilité pour un donneur d'ordre, maître d'ouvrage, de réserver une partie des heures générées par un marché public à une action d'insertion. Lorsqu'un marché public comporte une clause sociale d'insertion, les entreprises répondant à l'appel d'offre ont l'obligation de faire appel à des personnes en insertion professionnelle, à savoir demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA, travailleurs handicapés, jeunes de moins de 26 ans...

Le Département a internalisé la mission de facilitation des clauses sociales. L'agent assiste le maître d'ouvrage au repérage des marchés susceptibles d'intégrer des heures d'insertion ainsi qu'à la définition du volume de celles-ci et à la rédaction des pièces du marché. Il suit la bonne exécution des heures ensuite réalisées. Il accompagne l'entreprise qui répond au marché dans la définition de ses besoins en ressources humaines, assure une aide au recrutement. Il mobilise sa connaissance du territoire et des réseaux emploi/insertion afin de favoriser et promouvoir la sécurisation des parcours des bénéficiaires. En Ardèche, le facilitateur assure l'animation du réseau de facilitateurs.

26 817 heures d'insertion en cours en 2025
75 candidats ont effectué des heures d'insertion

- **Territoire zéro chômeur longue durée** est un dispositif expérimental qui vise à résorber le chômage de longue durée à l'échelle d'un territoire.

Au niveau départemental, cette expérimentation est réalisée depuis décembre 2021 sur la commune du Teil, sous l'appellation « Le Teil sans chômage ». Le Département de l'Ardèche co-préside le Comité local pour l'emploi avec la mairie du Teil et soutient financièrement le projet. En 2025, le territoire dispose de deux Entreprises à but d'emploi (EBE) : Activiteil (74 salariés dont 69 issus de la privation d'emploi) et Déclic et des claps (37 salariés dont 33 issus de la privation d'emploi).

Le but est d'accompagner les 141 personnes de la liste des volontaires (environ 40 % environ d'allocataires du RSA).

Pour aller plus loin :

Le Département se veut exemplaire dans l'utilisation des clauses sociales, véritable vecteur d'emploi local. Ainsi, chaque marché d'au moins 90 000 euros est analysé et il est proposé, lorsque cela est possible, l'intégration d'une clause sociale. L'ambition est de promouvoir ce dispositif et d'augmenter son recours pour l'ensemble des collectivités ardéchoises.

2.3. Valoriser et inciter au travail

Le constat

Les personnes en situation de précarité se confrontent à une réalité administrative et financière complexe. À court terme, il n'est pas toujours acquis que la reprise d'emploi soit un vecteur d'amélioration de la condition de vie. Dans le maquis des aides et des règlements des institutions, de nombreuses personnes sont impactées négativement lors de la reprise d'activité.

Pour le Département, il est nécessaire de faciliter la reprise d'activité à tout moment dans le parcours d'insertion professionnelle.

AXE 12 /

Recentrer les moyens vers la reprise d'activité

Le fondement de l'action : D'après le rapport du Comité national d'évaluation du RSA, la mise en place du dispositif RSA : « a eu un impact globalement négatif, à court terme, sur les gains financiers associés à la reprise d'un emploi [...]. La perception du RSA activité n'a pas, en effet, compensé la perte de l'intéressement et de la prime pour l'emploi et, pour certaines configurations, la perte de la prime de Noël et de la prime de retour à l'emploi... ».

Lors de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté puis du Pacte des solidarités, il est inscrit que la sortie durable de la pauvreté passe par l'autonomie via le travail. En partageant cet objectif, le Département souhaite mieux valoriser le travail et permettre à chacun de trouver sa dignité par l'activité.

Enjeu : Développer une stratégie incitative permettant aux allocataires du RSA de ne pas avoir à choisir entre l'emploi et leur situation actuelle (limite des effets de seuils).

Objectif : 30 % de retour à l'emploi des allocataires sur l'année.

Exemples d'actions emblématiques :

- Le Département s'attache à ne pas rompre le parcours en réattribuant le RSA à la fin d'emplois courts (neutralisation des ressources).
- Les aides financières du Département viennent en accompagnement de la reprise d'activité, notamment dans l'attente du premier salaire (ex. pour la garde d'enfant).
- Développer une prime journalière lors de la réalisation d'une période de mise en situation en milieu professionnelle (20 euros par jour).
- Expérimentation de la méthode ACOR en Ardèche (voir page 36).

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION N° 6

**VALORISER LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS, DES ENTREPRISES ET DE LA
CONCRÉTISATION DU PROJET PROFESSIONNEL PAR L'IMMERSION PROFESSIONNELLE**

Un facteur fort de retour à l'emploi :

7 demandeurs d'emploi sur **10** trouvent un emploi dans les 12 mois qui suivent leur inscription quand ils font au moins une immersion.

Pourquoi ?

La conviction des personnes en leur projet professionnel est le préalable pour se projeter sur la reprise d'activité. La première incitation doit être la rencontre avec le monde du travail. D'après une étude de France Travail, 12 mois après la fin de l'immersion, le taux d'accès à l'emploi des bénéficiaires est de 72 %.

Les objectifs

Le Département propose un cadre attractif pour la réalisation des immersions professionnelles.

Comment ?

Le Département proposera un règlement pour organiser une valorisation financière par jour lors d'une d'immersion professionnelle. Celui-ci ne sera pas imputable aux ressources à déclarer par l'allocataire du RSA.

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION N° 7

EXPÉRIMENTATION ET DÉPLOIEMENT D'UNE MÉTHODE DE MÉDIATION ACTIVE À L'EMPLOI : ACOR

40 % de retour à l'emploi. Un objectif fixé avec la SCOP ACOR pour l'accompagnement des allocataires du RSA.

Pourquoi ?

Les allocataires du RSA ne disposent souvent pas d'une connaissance exhaustive des métiers, des entreprises et de leurs attentes. La nécessité de créer une passerelle entre les employeurs en recherche de main d'œuvre et les allocataires du RSA est aujourd'hui essentielle. La méthode ACOR est développée par la SCOP ACOR. Elle promeut la rencontre auprès des entreprises du territoire et crée des espaces de négociation pour adapter la réponse aux besoins de toutes les parties prenantes (recherche des emplois en marché caché et sans mise en concurrence, accompagnement dans l'emploi).

Les objectifs

Le Département déploie sur les DTAS, huit professionnels formés à la méthode ACOR pour faciliter la reprise d'emploi de plus d'une centaine de personnes par an.

Comment ?

Le Département renforce les moyens dédiés en mobilisant directement une équipe ACOR (4 chargés de relation entreprises et coordination ACOR) afin de dynamiser la captation d'offre d'emploi des entreprises en apportant un accroissement du lien à l'entreprise. L'expérimentation se déroule sur le territoire du Sud-Ouest de l'Ardèche qui concentre près de 40 % des BRSA. Cette équipe externe a comme objectif : 40 % minimum de retour à l'emploi durable. Leur créneau est de faire « matcher » le désir d'emploi préalablement défini avec les BRSA accompagnés et les besoins des entreprises, essentiellement. Ils vont investiguer le marché de l'emploi caché et non paru sur les plateformes.

La cellule emploi du Département intègre pleinement la dynamique de la SCOP ACOR dans son fonctionnement. De plus, quatre agents dédiés à l'utilisation de la méthode sont internalisés pour déployer l'action sur l'ensemble des autres DTAS.

1 000 entreprises accompagnées par an.
C'est l'objectif fixé pour la cellule emploi.

2.4. Innover et réajuster

Le constat

Les différentes stratégies nationales, les nouvelles conventions entre l'État et les collectivités, la réforme de la loi pour le Plein emploi sont autant de signes que la question de l'insertion sociale et professionnelle ne trouve pas encore de résultat optimal. En France, la question de la pauvreté et de l'éloignement de plusieurs millions de personnes de l'emploi est un sujet majeur et un défi pour notre société.

Le Département doit s'inscrire dans un écosystème souvent très mouvant de par les spécificités locales, la multiplicité des partenaires, la réglementation évolutive, tout en restant dans le périmètre de ses compétences tant sur les champs de l'action sociale que de l'insertion.

Le Département souhaite mobiliser l'ensemble des forces vives et des personnes concernées pour expérimenter des nouveaux chemins vers la reprise d'emploi. La place des Départements dans la gouvernance des Comités départementaux pour l'emploi (CDPE) doit inciter les collectivités à prendre leur place dans l'innovation territoriale.

AXE 13 /

Créer de nouvelles approches efficaces

Le fondement de l'action : Les nouvelles solutions doivent s'adapter aux enjeux et aux besoins locaux. A l'aune des nouvelles réalités politiques, budgétaires et sociales de notre société, il est nécessaire d'ouvrir un autre champ des possibles pour l'insertion professionnelle.

Enjeu : Augmenter les initiatives et la culture des projets multi-partenariaux en lien avec les acteurs économiques pour répondre aux problématiques de l'insertion professionnelle du territoire.

Exemples d'actions emblématiques :

- Faire évoluer le règlement de nos aides en simplifiant l'utilisation pour la reprise d'activité : Fonds d'aide à l'insertion (FAI).
- Imaginer des projets innovants : Par exemple, une bourse des beaux projets pour l'emploi, insertion socioprofessionnelle et sociale – intégrer la notion d'expérimentation avec droit à l'erreur et à un réajustement.

Pour aller plus loin :

La recherche et l'innovation sur le champ de l'insertion sont des enjeux majeurs pour la collectivité. Loin de figer une feuille de route et une politique publique, les services seront mobilisés dans l'amélioration continue des actions grâce aux échanges et aux partages d'expériences avec les autres Départements. Cette démarche sera ouverte à tous les agents.

Les évolutions sociales, économiques, technologiques et politiques sont et seront importantes au cours d'Ambition Travail 07. Par conséquent, l'agilité doit être notre doctrine au cours des prochaines années.

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION N° 8

**CRÉER UN CADRE
D'EXPÉRIMENTATION LOCAL
EN LIEN AVEC LES COMITÉS
LOCAUX POUR L'EMPLOI
AFIN DE FAVORISER LA
COLLABORATION ET
L'INNOVATION POUR
L'EMPLOI**

Pourquoi ?

La réforme pour le Plein emploi prévoit de nouveaux modes de collaboration avec tous les acteurs du territoire afin d'imaginer des actions plus efficaces en évaluant les résultats obtenus. Répondre aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi, dont les allocataires du RSA, nécessite une mutualisation des moyens et une approche renouvelée des pratiques.

Les objectifs

Le Département en cohérence avec ses orientations politiques propose aux acteurs du territoire de répondre, sous l'égide des CLPE, à des appels à projet sur les différents territoires. Cette initiative doit s'inscrire avec le déploiement de la conférence des financeurs prévue dans la loi du Plein emploi.

Comment ?

Le Département lancera un appel à projet avec des priorités sur lesquelles les CLPE peuvent candidater. Le projet est nécessairement multi-partenarial et doit faire l'objet d'un cofinancement en lien avec d'autres collectivités, organismes ou des entreprises.





3.
**MOBILISER ET ENGAGER
LES PARTENAIRES
DU RPE AVEC LES
ACTEURS DU MONDE
ÉCONOMIQUE**



3.1. Créer une alliance ardéchoise pour l'emploi

Le succès de la réussite des politiques de l'insertion, de l'emploi et de la formation se fonde sur une coopération politique et technique efficace. Le Département partage les objectifs avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'opérateur France Travail.

Les engagements réciproques avec la Région sont déjà renforcés et le Département participe activement au Conseil régional pour l'emploi (CRPE) présidé par le Préfet et le Président de Région.

Par ailleurs, le partenariat avec France Travail est renouvelé et renforcé. Plusieurs conventions prévoient les modalités de coopération sur l'accompagnement des allocataires du RSA, la transmission des données, la collaboration sur les événements et auprès des entreprises partenaires.

Au-delà de l'investissement du Département auprès de ses principaux partenaires, l'enjeu est de construire une véritable Alliance pour l'emploi en intégrant tous les acteurs du monde économique. Ce projet est aussi essentiel que fondamental : la réussite des territoires doit s'incarner par le dépassement du fonctionnement en silo et des logiques partisans pour agir dans l'intérêt de tous.

L'Alliance ardéchoise pour l'emploi se déclinera sous plusieurs formes :

- **Une démarche ouverte à l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire** pour co-construire une feuille de route commune vers cette nouvelle coopération ;
- **La réalisation de la Charte ardéchoise pour l'emploi** ouverte à tous les employeurs volontaires et engagés pour la réussite des territoires ;
- **La valorisation du partenariat** au travers des règlements départementaux ;
- **L'évolution des missions des agents** sur la relation aux entreprises pour une approche centrée sur la coopération avec les employeurs du territoire ;
- **Le développement du logiciel de relation entreprise** vers un suivi plus qualitatif et partagé à tous nos services ;
- **La création d'une journée de l'engagement pour l'emploi** sous l'égide du Département.

La cellule emploi se mobilisera pour rencontrer, accompagner et appuyer au moins 1 000 entreprises tous les ans.

Cette initiative politique vise à fluidifier les parcours d'insertion professionnelle des allocataires en considérant l'entreprise comme un véritable partenaire pour la réussite économique du département en assumant sa responsabilité sociale sur les territoires.

Pour aller plus loin :

Le Département développe un outil généralisé à l'ensemble des services en correspondance avec les entreprises et employeurs du territoire. La solution prendra la forme d'un CRM (logiciel de la relation client) pour suivre et accompagner les entreprises en transversalité (de l'économie à l'emploi). Tous les agents bénéficieront d'un accompagnement tant sur le logiciel que sur la nouvelle organisation.

Cette nouvelle méthode doit permettre d'améliorer la lisibilité des dispositifs publics et des accompagnements pour les entreprises.

3.2. Mutualiser nos moyens au service de l'intérêt général

Ambition Travail 07 est avant tout un projet collectif où chacun pourra œuvrer au travers d'une feuille de route commune.

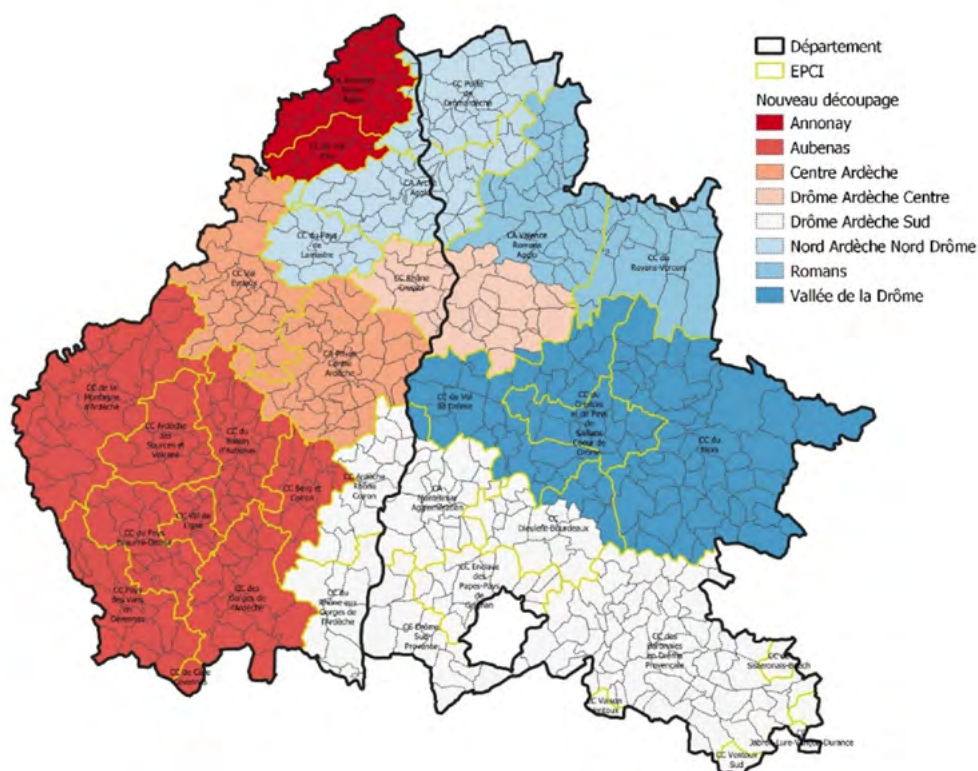
Dans un esprit d'exemplarité, les services du Département amélioreront leurs synergies. Les projets transverses sont nombreux entre les services et les directions. Les efforts seront amplifiés autour du partage des compétences et des savoirs, de l'amélioration de la communication inter-services et également afin de rendre plus lisible l'intervention et le financement du Département auprès des partenaires.

La volonté est d'améliorer le fonctionnement avec l'ensemble des EPCI, collectivités territoriales et services de l'État afin d'appuyer plus fortement les artisans, les entreprises et les acteurs de l'emploi. Parmi ces derniers, les missions locales seront soutenues et leurs subventions maintenues dès lors qu'elles participeront activement à l'insertion des jeunes dans l'emploi. De plus, les solutions de l'insertion et de l'emploi sont intimement liées à la réussite économique locale. A ce titre, le Département s'engage dans le soutien financier aux entreprises par le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise.

3.3. Engager des réponses concrètes pour les entreprises et les artisans

Le Département s'engage dans les Comités locaux pour l'emploi (CLPE) de l'Ardèche. Dans toutes les instances, les élus siègent et s'impliquent dans la définition des actions. Cette dimension politique doit permettre une meilleure articulation avec les sous-préfets et élus des EPCI en améliorant la concertation et la construction d'actions.

Carte des découpages des CLPE en 2025.

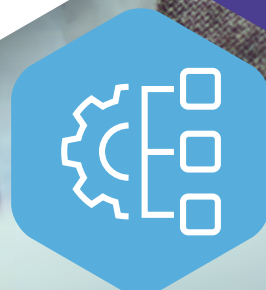
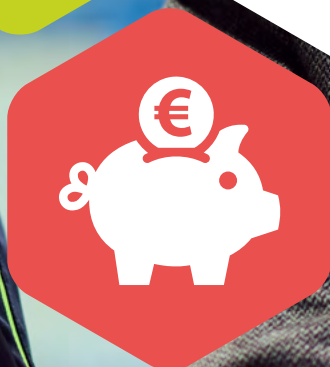


La pleine implication du Département dans le Réseau pour l'emploi doit permettre des réponses très opérationnelles pour les entreprises du territoire :

- Une mobilisation ambitieuse avec les « Task force » entreprises visant à l'amélioration d'une offre de service commune pour l'appui à la formation (POEI – préparation opérationnelle à l'emploi individuelle / POEC - préparation opérationnelle à l'emploi collective), à la découverte des métiers (visites d'entreprises), aux recrutements (forums, ateliers, événements) et à l'appui RH.
- L'offre de service du Département continuera de s'étoffer en complément des propositions existantes.



**4.
PILOTER
NOS ACTIONS
DANS UN CADRE
BUDGÉTAIRE
EXIGEANT**



4.1. L'organisation de la collectivité et l'audit réalisé en 2025

Les nouvelles implications de la loi pour le Plein emploi interroge les organisations et les procédures du Département. Les élus ont choisi de réinterroger la structuration de la DGAS et de la thématique de l'insertion à l'aune de la réforme. Les impacts de la loi sont nombreux : un parcours renoué pour les allocataires du RSA, de nouveaux actes métiers, de nouvelles procédures à déployer, des délais réglementaires à tenir, une évolution des systèmes d'information en lien avec France Travail et les acteurs du RPE, des évolutions du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et du Code du travail.

En 2025, a été lancé un « audit de l'organisation et de l'efficacité des procédures de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA mises en œuvre par le Conseil départemental de l'Ardèche ». Il doit permettre d'aborder ce vaste chantier mobilisant tous nos agents. Les préconisations seront retenues dans un souci de qualité d'accompagnement, d'efficacité et de la maîtrise des dépenses.

Les résultats et les arbitrages politiques sur les organisations pourront faire l'objet de modifications sur le fonctionnement des services. Ainsi, certains éléments d'Ambition Travail 07 pourraient évoluer.

4.2. Le cadre partenarial institutionnel

Le Département dispose de deux conventions de gestion du RSA avec la CAF et la MSA qui contribuent à resserrer les liens vers un objectif commun de sortie du RSA et du paiement au juste droit.

Tous les trois ans ces conventions font l'objet d'un renouvellement étroitement négocié avec les partenaires pour déterminer les délégations et les plans d'actions à mener. Les conventions actuelles portent sur la période 2025-2028.

Dès 2019, d'autres partenariats ont fait l'objet de cofinancements avec l'État, notamment la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté avec les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) jusqu'en 2023 et depuis 2024 dans le cadre du Pacte des solidarités sur l'axe « amplifier la politique d'accès au travail pour tous ».

Le Département et France Travail collaborent activement pour la réussite des parcours des allocataires du RSA et la mise en œuvre de la loi pour le Plein emploi. Une convention de coopération visant à favoriser l'insertion professionnelle fixe les objectifs communs et les moyens à mettre en œuvre. Ces dernières années ont permis un rapprochement significatif avec l'utilisation de nouveaux outils, de formations communes et la mise en œuvre de l'interopérabilité des systèmes comme le prévoit la réforme.

4.3. L'application du juste droit

Le versement de l'allocation au juste droit répond à la fois à l'exigence de maîtrise des dépenses et à celle d'équité en s'assurant que les bénéficiaires perçoivent l'allocation à bon escient. La maîtrise du pilotage de l'allocation s'accompagne également d'une politique de contrôle et de coopération avec les autres institutions.

Le Département dispose depuis le 1^{er} avril 2022 d'une cellule contrôle RSA. Elle assure le contrôle par actions ciblées. Ce sont entre 250 et 350 contrôles par an qui sont réalisés. Ils viennent en complément des contrôles diligentés par la CAF et la MSA. La politique de contrôle devrait s'amplifier dans les années à venir.

En complémentarité avec les contrôles sur pièces, le pôle allocation s'assure de la subsidiarité des droits. La subsidiarité du RSA (inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles) suppose que le bénéficiaire fasse valoir toutes les prestations auxquelles il peut prétendre avant de bénéficier du RSA (exemples : les pensions alimentaires, pensions compensatoires, pensions retraites, indemnités France Travail...).

Partager le cadre réglementaire aux référents

Le référentiel de l'allocation RSA est un document tenu à jour par le pôle allocation : il présente la réglementation du RSA dans les diverses situations des allocataires et les procédures en œuvre entre les territoires, le siège et les organismes payeurs. Il est apparu nécessaire de mieux informer et communiquer sur les dispositions existantes : à ce titre le pôle allocation émet mensuellement la « lettre de l'allocation », qui met en avant un thème lié à la gestion technique du dispositif. Cette publication est envoyée par mail à tous les professionnels œuvrant autour de l'insertion, cela participe d'une culture commune.

Développer la récupération des indus

Les indus sont gérés par les organismes payeurs, c'est-à-dire que tout indu notifié est récupéré mensuellement sur les prestations versées, RSA ou non, jusqu'à épuisement de la créance. Pour les dossiers créancés, mais pour lesquels l'allocataire n'est plus bénéficiaire d'aucune prestation, l'indu est transféré au Département.

Le pôle allocation reçoit et transmet au Service de gestion comptable (SGC) Privas les titres de recette à émettre. C'est le SGC qui a la charge du recouvrement.

Le montant des indus transférés est constant chaque année. La réforme de la Solidarité à la source (mars 2025), visant à préremplir les déclarations trimestrielles des allocataires avec tous les salaires et autres prestations (France travail, CPAM...) sera à terme de nature à faire baisser le montant des indus en limitant les erreurs ou les velléités de sous-déclaration.

Le taux de recouvrement augmente naturellement avec le temps qui passe, et on estime à plus d'un million d'euros les sommes encore non recouvrées sur la base de tous les indus précédemment émis.

Le pôle allocation est intervenu pour engager une procédure de saisie à tiers détenteur, qui consiste à procéder à une saisie sur les prestations CAF versées pour les allocataires qui reviennent dans le dispositif RSA avec un indu non encore soldé par le SGC. Initialement établie manuellement par les services de la CAF et du Département, cette procédure est en cours de discussion avec nos partenaires (CAF, SGC) pour être automatisée, et pour que le champ de la saisie soit étendu aux prestations à nouveau versées par toutes les CAF nationales et non pas uniquement l'Ardèche.

D'autres travaux sont engagés pour 2025 et 2026 dans le but d'augmenter significativement le taux de recouvrement et se doter d'outils de mesure pour vérifier le rapport entre moyens engagés et résultats obtenus.

4.4. Développement de nos outils de parcours et de pilotage

● Mieux connaître les publics et qualifier leurs besoins.

Le nouveau « Portail du réseau pour l'emploi » est la plateforme qui compile l'ensemble des indicateurs sur les besoins des demandeurs d'emploi dont les allocataires du RSA. En collaboration avec les gouvernances locales (CLPE), le Département peut ainsi mieux apprécier les évolutions sur les besoins en formation, les freins à l'emploi (logement, mobilité, santé, illettrisme, garde d'enfants...) et également les solutions à développer.

Ce site est accessible : <https://pilotage-rpe.francetravail.org/>

En parallèle de cet outil, le Département réalise régulièrement des revues de files actives avec les professionnels de l'accompagnement. Ce travail exhaustif est essentiel dans la compréhension précise des situations individuelles et des blocages rencontrés dans le parcours.

● Mieux analyser et piloter l'activité

Le Département renforce également son pilotage de l'activité par la mesure régulière des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur les différentes actions mises en place pour le parcours des allocataires du RSA. La condition de réussite exprimée dans le point suivant est le développement d'une base de données plus fiables avec des outils techniques récents et performants. Les indicateurs proposés dans Ambition Travail 07 pourront être réinterrogés chaque année.

Les indicateurs prévus sont :

- L'évolution de la durée des parcours d'insertion professionnelle par typologie de parcours (social, socioprofessionnel, professionnel).
- Le taux d'immersion professionnelle annuel des allocataires du RSA.
- Le nombre d'actions de remobilisation par allocataire et par an.
- Le nombre de freins levés par an au cours de l'accompagnement.
- Le taux de formation annuel des allocataires du RSA par typologie de parcours.
- Le taux d'allocataires du RSA annuel déclarant un frein mobilité ayant réalisé au moins une action de levée de ce frein avec un retour à l'emploi.
- Le volume d'allocataires du RSA annuel formés aux métiers des filières en tension.
- Le nombre et le type d'aides demandées (logement, financière, mobilité...).
- Le taux de retour en emploi annuel des allocataires du RSA par typologie de parcours.
- Le taux de candidats ayant repris une activité professionnelle et toujours en emploi à 6 mois et/ou 12 mois plus tard.
- Le nombre d'entreprises rencontrées et accompagnées sur l'année.
- Le nombre d'entreprises engagées dans l'alliance ardéchoise pour l'emploi et le nombre d'actions réalisées.

In fine, tous ces indicateurs doivent permettre d'améliorer le service rendu auprès des allocataires du RSA.

4.5. Qualité et formation des professionnels de l'accompagnement

Le Département ambitionne d'actualiser et accentuer les cursus de formation pour les professionnels de l'accompagnement. L'évolution professionnelle de chacun sera renforcée, plus lisible et accessible.

Ce nouveau parcours intégrera les premiers modules mis en œuvre pour l'utilisation de la Méthode d'accompagnement pilotage des parcours d'insertion (MAPPI®) pilotée par le Lab'07 et l'utilisation qualitative du logiciel de parcours Viesion. Ce dernier module doit servir à un pilotage plus précis de la politique insertion-emploi de la collectivité.

Le Département sollicitera l'Académie du RPE qui a pour objectif de valoriser le partage d'expertise et la coopération des acteurs au sein du réseau. Elle aura pour mission de proposer des formations communes afin de favoriser l'interconnaissance entre acteurs et accompagner la montée en compétences de tous sur les dispositifs et les outils existants.

Le Département sera partie prenante de cette académie. Une démarche de mobilisation des professionnels de l'insertion, conviés à partager les pratiques les plus pertinentes, sera engagée afin de créer une dynamique commune et partenariale et de parfaire les techniques d'accompagnement proposées sur le territoire.

Fort du partenariat renforcé avec France Travail, tant au niveau départemental que local, les professionnels du Département, ses prestataires et leurs équipes ont déjà réalisé plusieurs modules communs intitulés « Construire et ajuster un parcours pour les allocataires du RSA ».

Des temps de partage d'expérience et des journées thématiques (journées de l'insertion) seront organisés pour accompagner les changements majeurs prévus par la loi et réinterroger les pratiques dans un souhait d'amélioration continue.

4.5. Qualité et formation des professionnels de l'accompagnement

Le Département pose de nombreuses commandes publiques en matière d'insertion (accompagnement, programmes et actions expérimentales). Afin de proposer les accompagnements les plus adaptés au public bénéficiaire du RSA, la DASIE (Direction de l'accompagnement social, de l'insertion et de l'emploi) définit ses besoins, en lien avec le service de la commande publique, qui l'accompagne sur l'ensemble du processus de passation et d'exécution des marchés publics.

Un vaste travail sera réalisé pour consolider les réponses en termes de mobilité et de santé pour les allocataires du RSA. En 2027, de nouveaux marchés publics seront dédiés sur ces thématiques pour le renforcement du maillage et l'accroissement des solutions rapides pour l'accès à l'emploi ou améliorer la prise en charge des allocataires du RSA.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Le Département dispose également d'une cellule recette qui a pour mission la veille et l'optimisation des ressources. À ce titre, le FSE co-finance des marchés d'accompagnement et plusieurs dispositifs à hauteur de 40 % du montant total.

Renseignements :

**Direction
accompagnement social,
insertion et emploi**

**contact.ardeche.fr
ardeche.fr**

Ardèche 
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - 82 boulevard de La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07